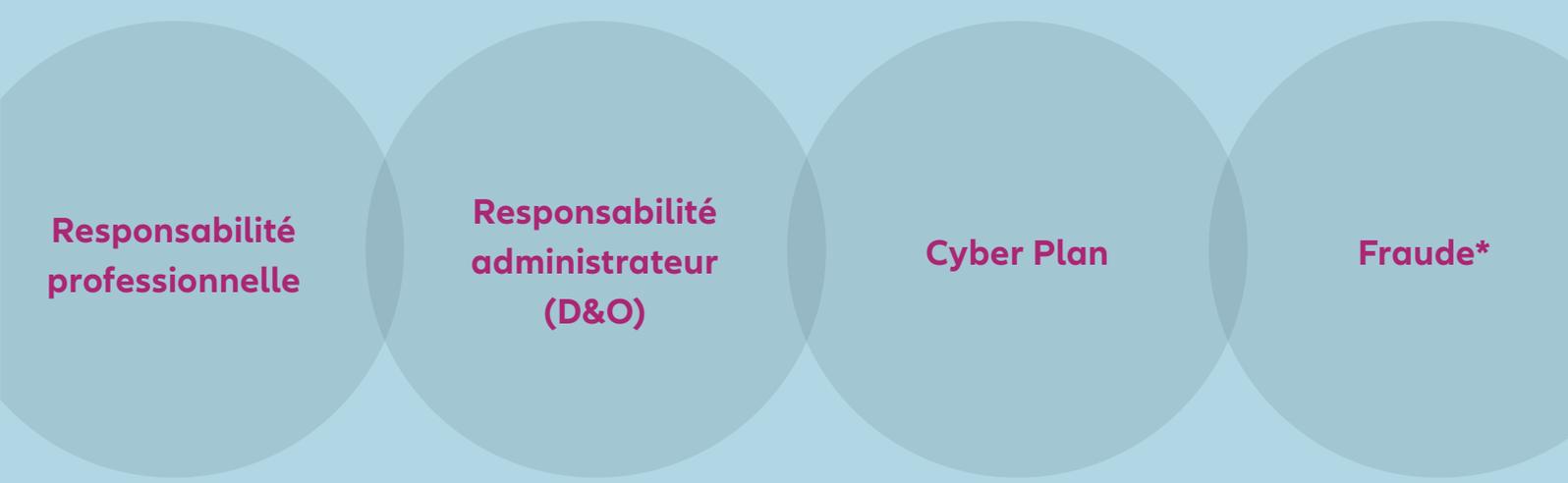




Les 4 assurances indispensables pour protéger les entreprises du secteur ICT

Document destiné exclusivement aux courtiers



Responsabilité
professionnelle

Responsabilité
administrateur
(D&O)

Cyber Plan

Fraude*

L'entrepreneur en ICT peut aujourd'hui créer une grande valeur ajoutée pour ses clients. Les technologies de l'information et de la communication sont des éléments clés dans la gestion quotidienne de nombreuses entreprises. Dans cette brochure, vous découvrirez les **4 assurances indispensables** et parfaitement complémentaires qui permettent aux entrepreneurs du **secteur ICT**** d'exercer leur métier en toute sérénité.

* Produit d'assurance commercialisé via Allianz Trade SA. Pour plus d'informations, consultez la page 10.

** L'industrie ICT comprend les entreprises qui conçoivent et produisent principalement des équipements d'information et de communication comme des logiciels, des ordinateurs et d'autres appareils électroniques.

L'assurance responsabilité professionnelle



L'assurance responsabilité professionnelle d'Allianz couvre les dommages contractuels et non contractuels que votre client peut causer aux tiers dans l'exercice de son activité. Cela comprend notamment la faute professionnelle, la négligence ou l'erreur, les frais de défense juridique et l'assurance de consultants externes.

Actuellement, les technologies telles que le cloud ou « L'internet Of Things »* font émerger des risques auxquels les entreprises du secteur informatique peuvent être particulièrement exposées. C'est pourquoi l'assurance responsabilité professionnelle couvre aussi les dommages causés à des tiers du fait d'un cyber-événement dû à une erreur professionnelle (par exemple, si votre client oublie de rallumer le pare-feu après l'installation d'un nouveau logiciel, etc.).

Les garanties

La garantie incontournable pour une entreprise ICT est sans conteste la RC professionnelle. Chez Allianz, elle est automatiquement complétée par la RC exploitation, les biens confiés, la RC après livraison et la protection juridique. Pourquoi ? Car une entreprise ICT peut offrir différents produits ou services (matériel, logiciel, programmation, installation), elle doit parfois disposer des trois garanties pour assurer une couverture complète.

Demander une offre

- Chiffre d'affaires < 1.000.000 € : Utilisez la proposition d'assurance pour recevoir directement une proposition de prime et la couverture.
- Chiffre d'affaires ≥ 1.000.000 € : Contactez votre souscripteur pour obtenir une offre sur mesure.

Plus d'information

Scannez le qr-code ci-dessous pour plus d'informations sur ce produit ou prenez contact avec votre Sector Manager.



Le saviez-vous ?

Début 2023, Allianz Benelux a adapté son assurance responsabilité professionnelle pour les entreprises informatiques, tant au niveau des conditions d'assurance que des tarifs.

* L'IoT désigne les objets physiques (véhicules, électroménager, prêt-à-porter etc.) connectés à Internet pour transmettre des données en ligne.

RC pour les entreprises ICT

Chiffre d'affaires	Couverture	Garantie	Franchise
< 1.000.000 €	RC Entreprise :		
	• RC Exploitation (par sinistre)	2.500.000 € (corporel, matériel et immatériel consécutifs confondus)	375 €
	• Dommages aux biens confiés (par sinistre)	25.000 € (matériel et immatériel consécutifs confondus)	375 €
	• RC après livraison (par sinistre et par année d'assurance)	2.500.000 € (corporel, matériel et immatériel consécutifs confondus)	10 %, min. 625 €, max. 2.500 €
	• Protection juridique (par sinistre)	25.000 €	
	RC Professionnelle (par sinistre et par année d'assurance) :		
	• RC Professionnelle + frais de réintégration à hauteur de 10 % du plafond principal + 10 % des frais du plafond principal en cas de violation involontaire des droits de propriété intellectuelle	125.000 € / 250.000 € / 500.000 € / 1.000.000 €	1.000 €
	• L'antériorité, pour les cas survenus mais non connus avant le terme du contrat, pour une période de 12 mois.		
	Utilisez la proposition d'assurance pour recevoir directement une proposition de prime et la couverture.		
	≥ 1.000.000 €	RC Entreprise :	
• RC exploitation (par sinistre)		2.500.000 € (corporel, matériel et immatériel consécutifs confondus)	375 €
• Dommages aux biens confiés (par sinistre)		25.000 € (matériel et immatériel consécutifs confondus)	375 €
• RC après livraison (par sinistre et par année d'assurance)		2.500.000 € (corporel, matériel et immatériel consécutifs confondus)	10 %, min. 625 €, max. 2.500 €
• Protection juridique (par sinistre)		25.000 €	
RC Professionnelle (par sinistre et par année d'assurance) :			
• RC Professionnelle + frais de réintégration à hauteur de 10 % du plafond principal + 10 % des frais du plafond principal en cas de violation involontaire des droits de propriété intellectuelle		125.000 € / 250.000 € / 500.000 € / 1.000.000 € / 1.500.000 € / 2.000.000 € / 2.500.000 €	1.000 € / 1.500 € / 2.000 € / 2.500 €
• L'antériorité, pour les cas survenus mais non connus avant le terme du contrat, pour une période de 12 mois.			
• Option d'antériorité, pour les cas qui se présentent mais qui ne sont pas connus avant le terme du contrat pour une période > 12 mois.			
• Option de juridiction américaine, étendant la couverture mondiale			
• Option : « personnes-clés » après décès, maladie, accident ou licenciement			
Contactez votre souscripteur pour obtenir une offre sur mesure.			



L'assurance Responsabilité Administrateur (D&O)

Le maître mot de cette assurance est : **erreur de gestion**. Diriger une entreprise implique parfois de prendre des décisions difficiles dans des délais serrés. Des situations complexes qui augmentent le risque de commettre une erreur de gestion ou une négligence. Même si votre client n'est pas impliqué lui-même dans les faits ou que la décision émane d'un co-administrateur, il peut être tenu **personnellement responsable** et son **patrimoine privé**, mis en danger.

Une assurance D&O* (également appelée police de responsabilité des administrateurs) lui offre une protection indispensable contre ce type de risques.

Demander une offre

- Actifs < 100.000.000 € : Utilisez l'outil MY SMART GATE pour la création d'offres et la réalisation de contracts.
- Actifs ≥ 100.000.000 € : Contactez votre souscripteur pour obtenir une offre sur mesure.

Assurance D&O*

Actifs	Quoi ?	La couverture dans le temps	Montants assurés en euros
< 100.000.000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Mandats externes (sous conditions) • Administrateurs indépendants • Frais de recherche internes et externes nécessaires à la défense • Coût de restauration d'image • Frais de constitution d'un dépôt • Frais de défense en cas de dommages environnementaux • Frais de défense en cas d'indemnisation pour dommages corporels et matériels • L'accord préalable PDA 100 (allocation prédéfinie) relatif à la réparation des frais de défense • Frais juridiques et dépenses personnelles • La responsabilité personnelle de l'assuré en cas de non-paiement des taxes et droits • Responsabilité des dirigeants en cas de cyber-événement • Coût de l'assistance psychologique • Assuré contre assuré • Frais de défense dans le cadre d'une procédure d'extradition • Avance du salaire mensuel cas de gel des avoirs • Coût de crise résultant d'une action d'un superviseur officiel • Frais pour les proches • Assurés en qualité de liquidateur dans la liquidation volontaire de leurs propres succursales • Période de suppression progressive à vie pour les anciens assurés • Exigences en matières d'emploi • Garantie amendes civiles et administratives 	Couverture d'une antériorité pour des faits non connus au moment de la souscription, et d'une postériorité de 60 mois après la fin du contrat.	125.000 € / 250.000 € / 500.000 € / 1.000.000 € / 1.500.000 € / 2.000.000 € / 2.500.000 €
	Utilisez l'outil MY SMART GATE pour la création d'offres et la réalisation de contracts.		
≥ 100.000.000 €	Contactez votre souscripteur pour obtenir une offre sur mesure.		

Plus d'information

Scannez le qr-code ci-dessous pour plus d'informations sur ce produit ou prenez contact avec votre Sector Manager.



Le saviez-vous ?

Nos équipes sinistres constatent que la législation plus stricte et la surveillance accrue des régulateurs entraînent une augmentation significative du nombre d'actions en dommages et intérêts à l'encontre des dirigeants d'entreprise**. Des procédures judiciaires souvent coûteuses en termes de temps et d'argent. Outre l'indemnisation, l'assurance responsabilité civile des administrateurs rembourse également les frais de défense (honoraires d'avocat, expertise, etc.), que le procès soit remporté ou non.

* De l'anglais, 'Directors & Officers'.

** Les litiges les plus fréquents concernent la surévaluation des actifs, le recouvrement tardif des dettes, la rupture illégale d'un contrat de travail, la supervision ou le contrôle insuffisant, les scandales comptables, les enquêtes ou poursuites après un accident du travail grave ou mortel.



```
mirror_ob = mirror_ob  
mod.mirror_object = mirror_ob
```

```
on == "MIRROR_X":  
mod.use_x = True  
mod.use_y = False  
mod.use_z = False  
tion == "MIRROR_Y":  
mod.use_x = False  
mod.use_y = True  
mod.use_z = False  
tion == "MIRROR_Z":  
mod.use_x = False  
mod.use_y = False  
mod.use_z = True
```

```
ion at the end -add ba  
select= 1
```

```
.select=1
```

```
.scene.objects.active = mod
```

```
cted" + str(modifier_ob)) #
```

```
_ob.select = 0
```

```
context.selected_objects[0]
```

```
bjects[one.name].select =
```

```
please select exactly
```

```
ERATOR CLASS
```

Cyber Plan

Aujourd'hui, il est presque impensable de ne pas avoir une présence numérique. Quelle société n'a pas de site Web et ne l'a pas fait développer par un professionnel ICT ? Toutefois, le monde en ligne n'est pas sans risques. En tant qu'entreprise, vous devez veiller à protéger correctement toutes les données et votre propre système. Bien entendu, cela s'applique également à l'entreprise ICT elle-même. Toutes les entreprises essaient donc de bien protéger ces données, mais apparemment pas suffisamment. De plus en plus d'entreprises sont victimes de cyberattaques. Les hackers prennent en otage les données des entreprises ou de leurs clients via des ransomwares et exigent des sommes parfois colossales pour les restituer.

Votre entreprise est-elle bien protégée en cas de cyber-attaque ?

Grâce à l'outil CyberSafe, vous répondez à quelques questions simples et recevez un diagnostic clair ainsi que des conseils en prévention. Et cela, sans obligation de souscription !



Assurance Cyber Plan

Chiffre d'affaires	Couverture	La couverture dans le temps	Montants assurés en euros
< 100.000.000 €	Responsabilité <ul style="list-style-type: none"> • Sanctions administratives (GDPR) • Indemnisation des tiers lésés • Frais de défense 	Couverture d'une antériorité pour des faits non connus au moment de la souscription, et d'une postériorité de 36 mois après la fin du contrat.	250.000 € / 500.000 € / 1.000.000 € / 1.500.000 € / 2.000.000 € / 2.500.000 €
	Dommmages aux entreprises <ul style="list-style-type: none"> • Suite à l'inaccessibilité totale ou partielle du système informatique au-delà de la période d'attente de 8 heures • En cas de piratage, d'erreur humaine ou de défaillance technique 		
≥ 100.000.000 €	Propres dommages dus à l'extorsion ou au vol <ul style="list-style-type: none"> • Cyberextorsion avec une sous-limite de 25 % • Cybervol avec une sous-limite de 50.000 € • Frais de téléphone exceptionnels dans la limite de 100.000 € 		Une somme assurée avec seulement un sous-plafond pour la cyberextorsion, le cybervol et les frais de téléphone excessifs
	Frais de crise - service <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'assistance (IT, avocats) • Frais de services (suivi de la carte de crédit) • Frais de consultants en communication de crise • Notification GDPR • 1ère assistance (frais d'enquête numérique) sans exonération pendant les 72 premières heures • Assistance sinistre 24/7 avec un numéro unique 02/895.12.88 • Call Center & Gestion de sinistres par les spécialistes de chez Crawford. 		
Utilisez l'outil MY SMART GATE sur le site MyAllianzBroker pour la création d'offres et la réalisation de contrats.			
Contactez votre souscripteur pour obtenir une offre sur mesure.			

Demander une offre

- Chiffre d'affaires < 100.000.000 € : Utilisez l'outil MY SMART GATE sur le site MyAllianzBroker pour la création d'offres et la réalisation de contrats.
- Chiffre d'affaires ≥ 100.000.000 € : Contactez votre souscripteur pour obtenir une offre sur mesure.

Plus d'information

Scannez le qr-code ci-dessous pour plus d'informations sur ce produit ou prenez contact avec votre Sector Manager.



Le saviez-vous ?

Les cyber-incidents constituent la première menace mondiale pour les entreprises de toutes tailles. Un constat sans appel dressé par 3.069 experts en gestion des risques de 92 pays dans le 14ème Baromètre des Risques d'Allianz.

77%

des entreprises ont été victimes d'une tentative de fraude au cours des 5 dernières années

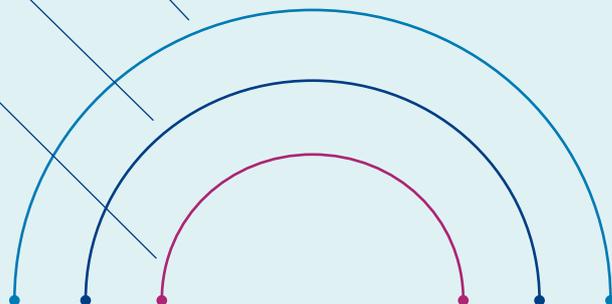
37%

des fraudes sont commises par le personnel

24%

des fraudes déclarées ont été commises par le senior management

Source : www.allianz-trade.be



150.000 €

est la perte moyenne en cas de fraude.

Il n'y a pas de lien entre la taille d'une entreprise et le préjudice subi.

Allianz  | Allianz Trade

Fraude

Pour être 100 % protégé, votre client peut également compléter son package d'assurances par la couverture fraude d'Allianz Trade. Que la fraude soit interne ou externe, les pertes financières peuvent atteindre des sommes exorbitantes et avoir un impact majeur sur l'entreprise. C'est la raison pour laquelle cette assurance contient des garanties spécifiques telles que la fraude au président, le changement de compte bancaire ou d'adresse de livraison et certaines techniques de phishing.



Assurance Fraude (Allianz Trade)

Chiffre d'affaires	Couverture
Chiffre d'affaires < 20.000.000 € et/ou jusqu'à 100 employés	Fraude Interne Montant maximum assuré <ul style="list-style-type: none"> • 100 % de la limite choisie • 50.000 € / 125.000 € / 250.000 € / 500.000 € / 750.000 € / 1.000.000 €
	Franchise <ul style="list-style-type: none"> • 5000 € • Remises de primes en cas d'augmentation de la franchise 10.000 € / 20.000 €
	Fraude externe et Cybervol Montant maximum assuré <ul style="list-style-type: none"> • 50 % de la limite choisie • 50.000 € / 125.000 € / 250.000 € / 500.000 € / 750.000 € / 1.000.000 €
	Franchise <ul style="list-style-type: none"> • 5000 € • Remises de primes en cas d'augmentation de la franchise 10.000 € / 20.000 €
	Autres dépenses assurées Montant maximum assuré <ul style="list-style-type: none"> • 100 % de la limite choisie • 50.000 € / 125.000 € / 250.000 € / 500.000 € / 750.000 € / 1.000.000 €
	Franchise <ul style="list-style-type: none"> • 5000 € • Remises de primes en cas d'augmentation de la franchise 10.000 € / 20.000 €
	Particularités de la structure de prime/couvertures <ul style="list-style-type: none"> • Primes à partir de 1.000 € + tks • Des garanties adaptées pour la Couverture Fraude combinées à un contrat Cyber Plan Allianz existant
	Conditions générales d'acceptation* <ul style="list-style-type: none"> • Application du principe des 4 yeux pour les transactions importantes • Existence d'une sécurité informatique/Fire-wall mis à jour contre les intrusions non autorisées • Changement régulier des mots de passe individuels • Contrôle obligatoire du personnel effectuant les paiements • Aucun dommage dû à la fraude au cours des 5 dernières années • Les conseils de sécurité de « Safeonweb » sont respectés et mis en œuvre • N'avoir aucune connaissance de faits ou de circonstances existants qui pourraient conduire à une intervention d'« assurance contre la fraude ».
	Envoyez votre demande à offresPME@allianz.be ou prenez directement contact avec Allianz Trade via FraudInsuranceBenelux@allianz-trade.com
Chiffre d'affaires > 20.000.000 € et/ou > 100 employés	Contactez Allianz Trade via FraudInsuranceBenelux@allianz-trade.com ou via +32 (0)2 289 31 11 pour une offre sur mesure.

Demander une offre

- Chiffre d'affaires < 20.000.000 € et/ou jusqu'à 100 employés :
Envoyez votre demande à offresPME@allianz.be ou prenez directement contact avec Allianz Trade via FraudInsuranceBenelux@allianz-trade.com.
- Chiffre d'affaires > 20.000.000 € et/ou > 100 employés :
Contactez Allianz Trade via FraudInsuranceBenelux@allianz-trade.com ou via +32 (0)2 289 31 11 pour une offre sur mesure.

Plus d'information

Scannez le qr-code ci-dessous pour plus d'informations sur ce produit.



Le saviez-vous ?

La fraude au président, qui consiste à usurper l'identité d'un responsable, est désormais dans le top 3 mondial des escroqueries en ligne. Le télétravail favorise particulièrement cette arnaque car il réduit les contacts directs entre collègues et ainsi, le contrôle social par les employés. (Source : Police Fédérale)



Pourquoi Allianz ?

Chez Allianz, nous sommes résolus à offrir des solutions d'assurance adaptées aux besoins uniques de différents secteurs d'activité, comme l'informatique. Nous sommes heureux de contribuer à leur succès et de les aider à mener notre société vers de nouveaux défis numériques. Faites confiance à Allianz pour offrir à vos clients la tranquillité d'esprit dont ils ont besoin pour se concentrer sur ce qu'ils font de mieux : innover et repousser les limites de la technologie.

Plus d'information

Rendez-vous sur MyAllianz Broker ou demandez conseil à votre Sector Manager.
[#GetReadyForTheBest](#)

Allianz est un leader mondial de l'assurance et des services financiers avec 122 millions* de clients dans plus de 70 pays et plus de 155.000 employés. Allianz est la marque d'assurance numéro un dans le classement mondial des marques Interbrand Global Brands Ranking 2022 et est reconnue comme assureur durable par le Dow Jones Sustainability Index 2022. Au Benelux, Allianz offre, par l'intermédiaire des courtiers en assurances, un large éventail de produits et services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. De l'investissement à l'épargne retraite, de l'assurance auto à l'assurance incendie et de la cyberassurance à l'assurance collective. En Belgique et au Luxembourg, Allianz compte plus de 900.000 clients, plus de 900 employés et un chiffre d'affaires de plus de 1,9 milliard d'euros. Aux Pays-Bas, Allianz sert plus de 1,2 million de clients par le canal du courtage. Allianz occupe aux Pays-Bas près de 1.050 employés et son chiffre d'affaires s'élève à 1,9 milliard d'euros. Souhaitez-vous plus d'informations ? Consultez dès lors www.allianz.be.

Le droit belge est d'application sur chacun des produits d'assurance repris dans la brochure. Cette brochure a été rédigée le 15 avril 2024.

Vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat au service Gestion des plaintes d'Allianz Benelux, Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.77.36, fax 02/214.61.71, plaintes@allianz.be, www.allianz.be.

Si vous n'êtes pas satisfait suite à la réponse de notre service Gestion des plaintes, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547.58.71, fax 02/547.59.75, info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be.

* Y compris les entités non consolidées avec les clients d'Allianz.